



CERTIFICAT SOUMIS AU CONSEIL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

REGISTRE DE SIGNATURE À DISTANCE DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NO 868 : « décrétant un emprunt et une dépense de 257 300 \$, remboursable en 20 ans, pour le remplacement du pont situé sur le chemin du lac Beauchamp.

Je soussignée Alexandra Godin, adjointe à la direction et au greffe, responsable du registre tenu à distance, entre le 30 juin et le 14 juillet 2020, certifie :

- QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 868 est de 3 097;
- QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 320 ;
- QUE le nombre de signatures apposées est de .

Je déclare :

- que le règlement 868 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

**EN FOI DE QUOI,
J'appose ma signature ce 15^e jour de juillet 2020**

Alexandra Godin
Adjointe à la direction, au greffe et au maire

c.c.: Tous les membres du Conseil à l'assemblée ordinaire du 17 juillet 2020.